



Pomy, le 11 novembre 2019

MUNICIPALITE  
de  
POMY

## Préavis municipal 2019 - 04

### Budget de fonctionnement pour l'année 2020

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du lundi 11 novembre 2019, la Municipalité a adopté le budget communal pour l'année 2020, il a été présenté à la commission de gestion en séance commune le lundi 18 novembre 2019.

Avec aux recettes CHF 3'157'832.- et aux dépenses CHF 3'268'022.-, ce budget 2020 se solde par un excédent de charges de CHF 110'190.-.

Ce budget prévoit tous les amortissements obligatoires de nos différents investissements effectués ces dernières années ainsi que le financement courant du ménage communal.

Le taux d'intérêt moyen pour nos divers investissements est calculé à 1%.

Nos emprunts actuels sont :

- ATF générale valeur au 31.12 ; CHF 2'048'000.- à 3 mois avec intérêts à 0.25%.
- ATF nouveau collègue valeur au 31.12 ; CHF 1'880'000.- à 3 mois avec intérêts à 0,25%.
- ATF Poméranne valeur à ce jour ; CHF 4'425'000.- à 3 mois avec intérêts à 0.25%.
- ATF chemin de Calamin ; CHF 433'750.- à 3 mois avec intérêts à 0.25%.
- Acompte STEP Yverdon-les-Bains ; CHF 170'158.- avec intérêts à 0.03%.
- Total de nos emprunts ; CHF 8'956'908.-.

#### **1. ADMINISTRATION**

La municipalité a décidé d'appliquer la nouvelle grille salariale cantonale à l'ensemble de son personnel. L'augmentation salariale ainsi que les charges sociales y relatives sont également intégrées à chaque poste correspondant du budget.

Le financement de la part communale des écoles de musiques est compris dans le poste.

### **180. Transports publics**

La participation au bassin transport est en augmentation, liée à l'amélioration des transports publics régionaux. Sur chaque nouvelle dépense engagée par le canton dans les infrastructures de transport et l'amélioration des dessertes, les communes en financent le 30%. La part des voyageurs est d'environ 40%.

## **2. FINANCES**

### **210. Impôts**

Le montant de CHF 1'523'900.- d'impôts sur le revenu correspond à la prévision de l'ACI. Les autres impôts sont évalués avec la prudence requise.

### **220. Finances**

Alimentation du fonds de péréquation ; 20.28 points d'impôts soit CHF 539'409.-, ce montant correspond à la prévision de la fiche technique de l'ASFICO. Le retour de la péréquation se monte à CHF 265'160.- soit un solde à la charge de notre commune de CHF 274'249.- en augmentation de CHF 151'276.- ; c'est inquiétant.

## **3. DOMAINES ET BÂTIMENTS**

### **320. Forêts**

La gestion de nos forêts est faite sous forme d'un bail à ferme géré par le triage. Le financement se fait à l'ha soit CHF 162.-/ha. Les frais d'entretien et les ventes de bois n'apparaissent plus en tant que tels. Seules les mises de bois aux particuliers restent dans ce poste. Le montant « couches thématiques » de CHF 12'352.- provient de la péréquation intercommunale également indiqué sur la fiche technique de l'ASFICO.

### **351. Troillet**

Des travaux d'entretien des salles de bain ont été réalisés en 2019.

### **352. Poméranne**

L'amortissement est de CHF 150'000.- par année, conformément au budget de l'ASIYE. L'intérêt est calculé à 1% sur le même montant également conformément au budget de l'ASIYE. La part de financement de l'ASIYE se monte à 35% des charges. Une location annuelle de CHF 30'000.- est prévue pour le local accueil de jour ; CHF 24'000.- pour le local comme le prévoyait le plan de financement et CHF 6'000.- pour les équipements supplémentaires nécessaires à l'accueil de jour, soit un amortissement de ces équipements sur 10 ans. Le coût résiduel de la Poméranne pour la commune est de CHF 116'150.-, soit près de CHF 10'000.- par mois.

### **352. UAPE**

Nous avons séparé l'amortissement de l'UAPE soit CHF 5'000.- et l'intérêt CHF 1'500.-.

### **353. Ancien collège**

Des locations pour un montant de CHF 71'640.-. La municipalité a décidé de sursoir à l'amortissement, le montant du bilan est nettement en dessous de la valeur réelle de ce bâtiment.

### **358. Bâtiment communal**

Vu le faible montant résiduel au bilan, la municipalité a décidé de ne pas prévoir d'amortissement dans ce budget.

### **359. Nouveau collègue**

La totalité des charges, moins les vacances municipales, soit CHF 162'900.- incombant à ce bâtiment sera prise en charge par l'ASIYE.

## **4. TRAVAUX**

### **420. Service urbanisme**

Un montant de CHF 5'000.- est prévu pour la reprise de la révision du PGA.

### **430. Routes**

Un montant de CHF 15'000.- est prévu sous « entretien » pour le changement de têtes de luminaires.

### **450. Ordures ménagères et compostière**

Suite à l'augmentation de la taxe « déchets », le compte est proche de l'équilibre.

### **460. Réseau d'égouts et épuration**

Un amortissement sur 30 ans de l'acompte de CHF 170'158.63.- versé en décembre pour le financement de notre part dans le projet d'amélioration de la STEP d'Yverdon-les-Bains est déjà prévu dans ce budget sous le point 331. Un intérêt est également pris en compte.

## **5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**

**352.00.** Selon budget de l'ASIYE, la location annuelle de notre nouvelle salle de gym est intégrée à ce budget.

## **6. POLICE**

### **600. Administration**

**351.** Réforme policière ; CHF 36'248.- selon la prévision du canton, correspond à 1.35 d'impôts.

**352.** Police NV ; 2 points d'impôts, soit CHF 53'190.-.

### **650. Défense contre l'incendie**

**352.** Régionalisation de la défense contre l'incendie ; CHF 35'100.- soit CHF 45.- par habitants.

### **680. Stand de Cronay**

Assainissement de la butte de tir ; CHF 26'400.-.

## **7. SÉCURITE SOCIALE**

### **710. Service social communal et intercommunal**

**352.05.** Après une stabilisation bienvenue, voilà les charges de l'accueil de jour de nouveau à la hausse, le montant transmis par le Rymaje est de CHF 156'700.- pour notre commune.

### **720. Prévoyance sociale cantonale**

**351.** Le montant prévisible annoncé par le canton pour la facture sociale est de CHF 409'655.- soit 15.4 points d'impôts, plus la rétrocession de la moitié de nos recettes conjoncturelles 2018 soit CHF 28'317.-, plus une part de l'impôt des frontaliers de CHF 2'302.- pour un total de CHF 437'972.-.

**365.** La contribution à l'AVASAD est reprise par le canton.

## **8. SERVICES INDUSTRIELS**

### **810. Service des eaux**

Pour 2020, le prix du m3 d'eau potable reste inchangé à CHF 1,90 par m3.

Ce poste est équilibré avec un prélèvement de CHF 5'000.- au fonds de réserves affectées. Les frais d'analyse d'eau sont en augmentation suite au transfert de cette charge sur les communes.

### **Conclusions**

La capacité d'autofinancement de ce budget reste positive à hauteur de CHF 214'290.-.

Les investissements futurs de l'ordre de plus de CHF 24'000'000.- de l'ASIYE pour un nouveau collège et une nouvelle salle de gym VD 6 (2x16 m par 28 m) présage une grosse augmentation des charges scolaires pour Pomy.

Comme vous le constatez, Mesdames et Messieurs avec ce préavis municipal sur le budget 2020, tous nos amortissements obligatoires sont couverts mais le budget est déficitaire.

Au terme de ce préavis, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

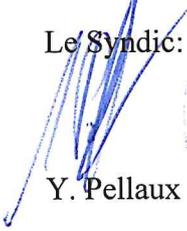
## LE CONSEIL GENERAL DE POMY

- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- vu le préavis n° 2019 - 04 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

### DECIDE

- D'approuver le budget de fonctionnement 2020.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:		La Secrétaire:
 Y. Pellaux		 N. Dupertuis

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2019.